



Bonjour,

Nous souhaitons vous informer que depuis le 15 juin 2015, les fournisseurs approuvés utilisant CDAnet^{MC} sont maintenant en mesure de soumettre des demandes de règlement pour soins dentaires de la GRC et de recevoir les résultats du traitement de la demande en temps réel via CDAnet^{MC}. Les fournisseurs continueront d'utiliser le no ID/NIE CDAnet^{MC} **610047** et le numéro de groupe 003241 avec la section 000 pour soumettre ces demandes de règlement par l'entremise de leur logiciel. **Il est très important que le numéro de groupe débute avec les deux zéros et que la section soit peuplée avec les trois zéros. (exemple: 003241 Section 000). Veuillez prendre note que le numéro d'identification d'un membre de la GRC est constitué de neuf chiffres et débute avec un "R" (exemple: R00123456)**

Les fonctionnalités offertes pour le groupe de la GRC sont les suivantes :

- Demandes de règlement analysées en temps réel dans la V4.
- Annulations la même journée des demandes de règlement acceptées en temps réel dans la V4.
- Les prédéterminations/plans de traitement sont acceptées et reçues en temps réel.

Si le service est demandé en raison d'une blessure ou d'une maladie liée au travail (santé au travail), l'indiquer clairement sur le formulaire de demande de règlement pour soins dentaires standard et le poster à Croix Bleue Medavie.

Les demandes de règlement des Forces armées canadiennes (FAC) ne changent pas pour le moment. Les demandes de règlement des FAC continueront d'être soumises sur papier.

Si vous avez des questions au sujet des clients d'ACC, des FAC ou de la GRC, veuillez communiquer avec le Service de renseignements aux fournisseurs de Croix Bleue Medavie au numéro sans frais 1-888-261-4033.